



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 044

Séance du 6 décembre 2023

DEMANDE DE FINANCEMENT DETR VOIRIES 2024



L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à 17h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 1^{er} décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Didier TERNAT, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Philippe ESTERELLAS

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud est compétente en matière de voirie intercommunautaire et notamment de voiries de zones d'activités. Du fait de ses difficultés financières, de très nombreuses opérations de voirie ont été interrompues. Cependant, la dégradation des voies intercommunales est importante et s'accélère en l'absence d'investissements pour son entretien et sa remise à niveau.

Aussi est-il proposé d'envisager quelques dossiers de réfection de voirie ainsi que d'ouvrages d'art pour 2024 : VI 273, 274 et 281 à Saint-Sulpice, VI 256 à la Nouaille, VI 223 à Saint-Frion, ainsi que des réfections de diverses autres voies intercommunales, également la réfection complète d'un aqueduc sous chaussée à Saint-Sulpice fortement dégradé et divers travaux de restauration sur autres ouvrages d'art.

Afin de financer ces divers travaux de voirie et d'ouvrages d'art, la Communauté de Communes sollicite l'Etat dans le cadre de la DETR au taux maximum de 50% pour les travaux sur ouvrages d'art et 40% au titre des travaux de voirie.

Plan de financement prévisionnel des opérations

Au regard du taux de financement possible pour ces différentes opérations, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Les montant prévisionnel de dépenses s'élèverait à hauteur de **222 000 € HT**. L'aide prévisionnelle DETR attendue, au taux de 40 et 50%, est d'un montant de **96 100 € HT** et la part d'autofinancement de la Communauté de communes de **125 900 €**.

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de Subv + (taux)	Montant
<i>Travaux de réfection de voirie</i>		DETR (40%)	59 600,00 €
VI 281 St Sulpice les C	20 000,00 €		
VI 273 St Sulpice les C	9 000,00 €		
VI 274 St Sulpice les C	30 000,00 €		
VI 256 La Nouaille	20 000,00 €		
VI 223 St Frion	15 000,00 €		
Travaux de réfection voiries diverses	55 000,00 €		
		Autofinancement (60%)	89 400,00 €
<i>Travaux sur ouvrages d'art</i>		DETR (50%)	36 500,00 €
VI 274 St Sulpice les C Aqueduc	43 000,00 €		
Petits travaux de restauration sur autres ouvrages d'art	30 000,00 €	Autofinancement (50%)	36 500,00 €
Total HT	222 000,00 €	Total HT	222 000,00 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ACCEPTER LE PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel ci-dessus**
- **D'AUTORISER la Présidente à faire les demandes de financement afférentes auprès de l'Etat, et toute modification du plan de financement suivant les modalités d'intervention retenues par l'Etat et les devis estimatifs.**

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,


